

**MAIRIE DE
VALESCOURT**

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de CLERMONT
60130 VALESCOURT
Tél 03 44 78 51 33

Conseil Municipal
Procès-verbal de séance

République Française

SEANCE DU 27 Août 2024

Nombre de Conseillers :

- **en exercice :** 9
- **présents :** 8
- **votants :** 9

L'an deux mil dix vingt quatre

le vingt-sept août à dix-huit heures et zéro minute

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communale, sous la présidence de Jean-Pierre GOURDOU, Maire

Date de la convocation : 06/08/2024

Ont assisté à la réunion les Conseillers Municipaux

<u>Nom -Prénom</u>	<u>Présents</u>	<u>Absents</u>	<u>Pouvoir donné à</u>
GOURDOU Jean-Pierre	X		
PRANGERE Ludovic	X		
LEFEVRE Catherine	X		
PRIEM Jean-Pierre	X		
WARME Sylvain	X		
CANNY Jacques	X		
LEMERCIER Félicia		X	PRANGERE Ludovic
MAZOUZ Norbert	X		
BAROTTE Marc	X		

Secrétaire de séance : LEFEVRE Catherine

1. SMDO- Rapport d'activités 2023

Le Maire informe que le SMDO a adressé son rapport d'activité ainsi que le rapport technique et financier, au titre de l'année 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Ce rapport a été transmis pour lecture et analyse.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2023
- **APPROUVE** le rapport technique et financier 2023
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président du SMDO

2. ADTO – Rapport d'activités 2023

Vu la présentation du rapport d'activités de l'association départementale ADTO transmis préalablement aux conseillers pour analyse,

Aucune question ni observation n'étant formulée,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2023
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de l'ADTO

3. Entente Oise- Aisne- Rapport d'activités 2023

Le Maire donne lecture du rapport d'activité de l'entente Oise –Aisne au titre de l'année 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Les conseillers n'ont formulé aucune observation.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2023
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de l'entente Oise-Aisne

4. Personnel Communal – Prévoyance

A compter du 01 Janvier 2025, les employeurs publics territoriaux doivent mettre en place une participation pour les contrats de prévoyance :

-soit par la mise en place d'un contrat groupe suite à une mise en concurrence

-soit par la mise en place d'une participation financière sur présentation individuelle par les agents de la conclusion d'un contrat labellisé de prévoyance.

Dans ce cas, le minimum de participation est de 7€ par mois.

Pour information pour le montant mensuel pour un agent à temps complet, varie entre 23 et 35 € en fonction des garanties sollicitées.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **OPTE** pour une participation financière de 7€ par mois versée à l'agent sur présentation d'un contrat labellisé de prévoyance,
- **PRECISE** que ce montant pourra être versé soit mensuellement, soit annuellement en fonction de la périodicité de versement du contrat souscrit par l'agent,
- **PRECISE** que cette participation sera proratisée par rapport au temps de travail de l'agent.

5. Maison communale – Contrat de Location

Les habitants souhaitant louer la maison communale doivent venir en mairie pour effectuer la pré réservation et ensuite apporter toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat de location dans un délai de 3 semaines maximum. Ce délai démarre le jour de la demande de pré réservation.

Passé ce délai, la pré-réservation sera annulée et la salle sera à nouveau disponible à la réservation pour les autres habitants.

Location tardive :

Aucune réservation ne sera possible sans un délai minimum de 15 jours avant la location et tous les documents devront être apportés le jour même de la réservation.

6. Flyer d'informations

Pour mémoire et pour informer les nouveaux habitants, un flyer récapitulatif pour les actions en faveur de la jeunesse a été élaboré.

Ce flyer sera joint au présent compte rendu, affiché dans le panneau d'informations de la mairie et distribué aux nouveaux habitants.

Sur proposition de Monsieur Sylvain WARME, un autre dépliant d'informations générales sur la commune sera conçu et proposé aux conseillers lors de la prochaine réunion.

7. Manifestations communales

Repas du 07/09

111 personnes participeront à ce repas.

Les conseillers se sont répartis les dernières tâches à réaliser.

Le rendez-vous pour les installations est fixé le vendredi 06 septembre à 14H00 à l'atelier « Jacques LADAM »

11 Novembre

Le départ du cortège aura lieu à 10H00 de la mairie.

Pour rappel, les « Jeunes Diplômés » s'étant fait connaître auprès du secrétariat et participant à l'intégralité de la cérémonie se verront remettre une récompense.

Lors de cette manifestation, les nouveaux habitants seront conviés et le bon-cadeau sera remis aux parents pour leur nouveau-né.

Fête des lumières : 14 Décembre

La manifestation aura lieu à la maison communale. Des barnums seront installés dans la cour pour faciliter la circulation des participants dans la salle.

La rue de Clermont sera fermée à la circulation le temps de l'accueil et des animations.

8. Hydrants

Sylvain WARME, responsable de la commission « sécurité » a reçu 2 sociétés pour la mise en conformité des hydrants.

Pour le moment, seul Guillaume LABBE de Laneuvilleroy a renvoyé sa proposition, 17785€ HT. L'entreprise AUBIN de Lieuvillers sera relancée.

9. Clôture de l'école

Des devis ont été sollicités pour le remplacement de la clôture du jardin de l'école et la mise place d'un portail permettant une évacuation par l'arrière du bâtiment.

**Après examen détaillé,
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

- **DECIDE** de procéder aux travaux
- **VALIDE** la proposition commerciale suivante :
-RACINET Paysages: 10 036.80€ TTC

10. Bordurage et recalibrage de la rue de Beauvais

La DETR a été refusée par les services préfectoraux.

La subvention de la part du Conseil Départemental a été accordée le 03 Juillet 2023.

Des devis ont été sollicités pour la mise en concurrence et la revalorisation tarifaire des propositions faites en janvier 2023.

**Après examen détaillé des propositions reçues,
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECIDE** de procéder aux travaux
- **VALIDE** la proposition commerciale d'Oise TP pour un montant HT de 47 412.10 €

Les travaux doivent être réalisés courant novembre.

11. Enfouissement des réseaux « Rue de Saint-Just »

Suite à la décision de demander le chiffrage pour la poursuite de l'enfouissement des réseaux dans la rue de Just,

Vu les estimations faites par le SE60

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, s'élève à la somme de 371 139,34 €

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 337 550,97 € (sans subvention) ou 186 340,61 € (avec subvention).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;
- **ACCEPTÉ** la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain | BT - EP - RT - HTA | SOUTER | Rue de Saint-Just
- **ACTÉ** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.
*(Pour information au sujet des travaux de mise en souterrain, le SE60 est maître d'ouvrage de l'enfouissement pour les réseaux électriques, et par délégation de compétences pour les réseaux d'éclairage public et de télécom mais pas ceux de la fibre optique installée sur nos poteaux. Hors zone AMI, c'est le SMOTHD qui réalise le transfert en souterrain de la fibre et vous facture le montant travaux qui est à ajouter au chiffrage établi par le SE60. Les travaux devront aussi être coordonnés en réalisation.
En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60)*
- **DEMANDE** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.
- **DEMANDE** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise.
L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.
- **ACTÉ** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **PREND ACTÉ** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- **PREND ACTÉ** du versement du solde après achèvement des travaux.
- **INSCRIT** au Budget communal de l'année 2025, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - Les dépenses afférentes aux travaux 163 144,41 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
 - Les dépenses relatives aux frais de gestion 23 196,20 €

12. Information suite au bornage d'Engie Green

Monsieur le Maire informe que certaines bornes installées suite au bornage réalisé par la société ENGIE GREEN ont déjà été détériorées. Elles seront réinstallées.

13. Questions diverses

Remerciements :

Les Amis du Val d'Arré et les Restos du cœur ont envoyé leurs remerciements pour le versement de la subvention communale.

Demande de Subvention AFM Téléthon

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 200€.

Info ENT

Suite à la mise en place de l'environnement numérique de travail pour les écoles du SIRS pour le 1^{er} degré, 31 élèves scolarisés sur l'école de VALESCOURT sont concernés.

43 parents sur 57 ont activé leur compte.

Matériaux de concassage par la CCPP

La CCPP propose la vente de matériaux de concassage. La commune n'a pas de besoin actuellement. Les chemins abimés seront repris avec les matériaux déjà stockés.

Nature en chemin

Suite au dossier de subvention déposé auprès du conseil régional, un plan de financement détaillant toutes les essences de plantations prévues, les coûts de matériels, de main d'œuvre et les linéaires de bornage a été renvoyé début août et validé par le conseil régional.

L'opération peut donc démarrée.

Taille des haies

Des haies privées dépassent sur la voie publique, entravant la circulation des piétons sur les trottoirs. Le conseil municipal rencontrera les personnes concernées.

Concernant les haies dans les chemins, les exploitants agricoles demandent la possibilité que leur entretien soit réalisé avant les moissons pour faciliter le passage du matériel agricole.

Un exploitant agricole propose de réaliser cet entretien avec son matériel plus adapté uniquement sur les parties hautes de ces haies. Une visite sur le terrain sera effectuée avec cet exploitant.

Le conseil valide ces demandes.

Marche « Octobre Rose »

Vu le succès de la randonnée « Les parcours du cœur » en avril, Monsieur MAZOUZ propose d'organiser une marche pour « Octobre Rose ». Le conseil municipal approuve.

Dépôts de déchets :

Monsieur le Maire indique que les déchets étant sur des parcelles privées, le propriétaire doit contacter la Gendarmerie.

Respect du code de la route.

Tous les usagers sont invités à respecter les sens de circulation.

Les entreprises sont également concernées. Au besoin, elles seront également informées du non-respect par leur chauffeur de la réglementation en vigueur.

Pont de la rivière

Monsieur BAROTTE attire l'attention sur la dégradation de certaines pierres du pont de la rivière.

Un état des lieux sera fait pour étudier une solution de reprise.

**MAIRIE DE
VALESCOURT**

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de CLERMONT
60130 VALESCOURT
Tél 03 44 78 51 33

Conseil Municipal
Procès-verbal de séance

République Française

Pour mémoire

A noter dans vos agendas, les prochaines manifestations communales :

Samedi 07 septembre :

Repas du village : couscous

Samedi 09 novembre :

Bourse aux jouets et aux vêtements

Lundi 11 novembre à 10H00 :

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Remise des récompenses aux jeunes diplômés

Accueil des nouveaux habitants

Remise des cadeaux « Naissance »

Samedi 07 Décembre :

Sortie des enfants au Parc Saint-Paul

Samedi 14 Décembre :

Fête des Lumières